



POST TENEBRAS LUX

**CONFEDERATION SUISSE
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE**

OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI

Vu l'article 12 de la loi fédérale du 6 octobre 1989 sur le service de l'emploi et la location de services;
Vu l'article 3 de la loi cantonale sur le service de l'emploi et la location de services (J 2 05) du 18 septembre 1992;
Vu la décision rendue par l'Office cantonal de l'emploi le 10 novembre 2004 ;

l'entreprise ci-dessous reçoit l'

AUTORISATION

de pratiquer

LA LOCATION DE SERVICES

Entreprise : **KALYSS SA**

Adresse : 39, rue Peillonnex
1225 Chêne-Bourg

Autre adresse commerciale :

Responsable(s) : Monsieur Hubert FAVRE – 29 mars 1972 – Evolène VS

Le montant des sûretés déposées s'élève à Frs 50'000.--

L'autorisation l'habilite à pratiquer la location de services en Suisse, sous réserve du respect des conditions fixées par les autorités compétentes.

Branches ou professions : professions techniques, informatique, télécommunications, banques et assurances, publicité, arts graphiques, marketing, métiers de l'édition, médias, autres professions des services, administration publique

Date, autorisation délivrée le 10 novembre 2004

OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI

Maria-Isabel ALONSO-HUARTE
Directrice du service juridique